

COVID-19

PATIENTS COVID + ISOLÉS MAIS PAS SEULS

TESTER ALERTER PROTÉGER

LE PRIX DE NOS ACTES

☆ +
+
€
+
22,64€

- > **RÉMUNÉRATION DE LA VISITE**
"Suivi d'isolement" = AMI 5,6 + MCI
soit **22,64€** (1 seule visite par foyer)
- > **CUMUL POSSIBLE :**
rémunération des tests antigéniques
+ majorations dimanche/férié + 1 IK
- > **PAS DE CUMUL AVEC :**
majorations nuit,
dérogation renfort EHPAD, enfants

RECEVOIR LES DEMANDES DE SUIVI ISOLEMENT

Par l'assurance maladie en région Occitanie

SIMPLE comme un sms avec [inzee.care](https://www.inzee.care)*

- ✓ Plateforme adoptée par l'Assurance Maladie
- ✓ Un outil gratuit financé en région par votre URPS depuis 2018
- ✓ Demandes envoyées en priorité à l'IDEL référent(e) signalé(e) lors du "contact tracing"
- ✓ Sollicitation par SMS via votre profil
- ✓ Demandes géolocalisées envoyées 7J/7
- ✓ Échanges sécurisés
- ✓ Vous choisissez de participer ou non

Arrêté du 10 juillet 2020 modifié (I) quater de l'article 18) :

«Par dérogation aux articles L. 162-1-7 et L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale, pour les personnes dont le diagnostic d'infection à la Covid-19 a été posé biologiquement ainsi que pour les personnes ayant été identifiées comme cas contact par l'assurance maladie et qui présentent un risque de développer une forme grave de covid-19, les infirmiers libéraux peuvent facturer de manière dérogatoire un acte de surveillance sanitaire à domicile, coté AMI 5,6 et assorti de la majoration MCI.»

La VDSI est cumulable à taux plein avec tout acte infirmier, dans la limite de 2 actes au plus par séance (en dérogation à l'article 11B de la NGAP)

* Outil financé par l'urps infirmiers libéraux d'occitanie, adopté en occitanie par l'assurance maladie.

S'inscrire sur www.inzee.care/idel


inzee.care

Le professionnel de santé à proximité


URPS
Infirmiers Libéraux
Occitanie

 @IDELOccitanie
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr
[urpsinfirmiers-occitanie.fr](https://www.urpsinfirmiers-occitanie.fr)